

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à 18h30,

Le conseil municipal de la commune de Mauzac et Grand-Castang, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Florent FARGE, Maire, à la salle des fêtes de Mauzac.

Date de convocation : 28/03/2023

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Présents : FARGE F., maire ; ALARY G. ; LAUDU A. ; COBUT F. ; LAJAUNIAS M. ; APHESBERO F. ; DIAZ P. ; DIEUAIDE J.P. ; JANSEN-KNOOK I. ; LE RALLE M. ; METIVIER F. ; PIOCH L.

Représenté(e)s : MOUNEYDIERE J. par LAJAUNIAS M.

Absents excusés : MASNERI P ; LABROT G.

Secrétaire de séance : Patrick DIAZ.

Monsieur le maire lit le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°24_260_817bis Modification ordre du jour

Monsieur le Maire expose que de nouveaux éléments sont apparus depuis la date de convocation de cette séance du Conseil Municipal. Il demande d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations sur une convention avec l'ATD24 pour la mise à jour de l'adressage ainsi qu'une délibération pour la durée d'amortissement d'un chauffe-eau acheté en 2022 pour le camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise d'ajouter le point concernant la convention avec l'ATD24 (mise à jour adressage).
- Autorise d'ajouter le point concernant la durée d'amortissement d'un chauffe-eau acheté en 2022 pour le camping.

Délibération n°24_260_818 Vote du taux 2024 des taxes directes locales

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour équilibrer le budget principal de la commune, il serait souhaitable que le produit attendu des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, soit de **446 664 €** (en intégrant le taux Départemental).

Pour obtenir ce produit attendu, Monsieur le Maire explique qu'il souhaite baisser le taux d'imposition communal sur le foncier bâti pour obtenir un taux de 46% (taux départemental inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre, adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

- ▶ Taxe foncier bâti : 46,00 % (20,02 % taux communal + 25.98 % taux départemental) ;
- ▶ Taxe foncier non bâti : 117,96 % ;
- ▶ Taxe habitation : 9.05 %.

Délibération n°24_260_819
Vote du Budget Principal 2024 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2024, qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	372 292,04	392 342,62
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	189 745,94	178 752,37
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 9 057,01	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		571 094,99	571 094,99
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 181 851,81	613 238,49
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 568 613,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 181 851,81	1 181 851,81
TOTAL DU BUDGET (4)		1 752 946,80	1 752 946,80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget de la commune pour 2024 tel que présenté.

Délibération n°24_260_820
Vote du Budget Annexe 2024 du Camping

Monsieur le Maire présente le budget du camping pour 2024, qui peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 671,38	22 761,65
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 909,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		25 671,38	25 671,39
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 226,85	8 075,05
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 22 151,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		30 226,85	30 226,85
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		55 898,23	55 898,24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget du camping pour 2024 tel que présenté.

Délibération n°24_260_821
Convention mise à jour de l'adressage avec l'ATD24

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention proposée par l'Agence Technique Départementale (ATD24) pour la mise à jour de l'adressage. Elle a pour objet de définir les modalités d'accès, d'accompagnement et de formation à l'outil de base adresse locale produit par l'ATD24 dans Périgeo à destination des communes de Dordogne. Cette convention permettra aussi de mandater l'ATD24 pour la diffusion de ses données adresses (numéros et voies) auprès des organismes concernés et en open data. Elle est d'une durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois pour la même durée, pour un coût de 75 € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ATD24 pour la mise à jour adressage.
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits suffisants.

Délibération n°24_260_822
Durée d'amortissement du chauffe-eau acheté en 2022 pour le camping.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que sur demande du Trésor Public, il convient d'amortir l'achat de 2022 du chauffe-eau pour le camping. Il propose la durée de 5 ans selon les informations suivantes :

Chauffe-eau HEAT MASTER 25 C 200 litres Gaz naturel

Valeur ttc à l'achat	11 370.00 €
Article imputation	2135
N° inventaire	383
Date achat	19/08/2022
Durée amortissement	5 ans
Type amortissement	Linéaire

Tableau amortissement sur 5 ans	
2024	2 274.00 €
2025	2 274.00 €
2026	2 274.00 €
2027	2 274.00 €
2028	2 274.00 €
Total	11 370.00 €

Dep. 68
Rec. 28
Op. d'ordre budgétaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget de la commune pour 2024 tel que présenté.

- Décide d'amortir le chauffe-eau sur 5 ans, selon les indications présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir les écritures correspondantes dans le BA camping.

Questions diverses :

- Location spéciale saisonnier travaillant à Mauzac : le chalet 7 leur sera réservé.

Fin de la réunion : 20h15